

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 18 décembre 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 18 décembre 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 décembre 2014, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Emmanuel GLYKOS – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY - M. Noël BELLIOT – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS -
M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER -

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

CESSION PAR LA VILLE DE COGNAC D'UN LOGEMENT SITUÉ 2 RUE JACQUES PRÉVERT A COGNAC A M. et Mme HSINI

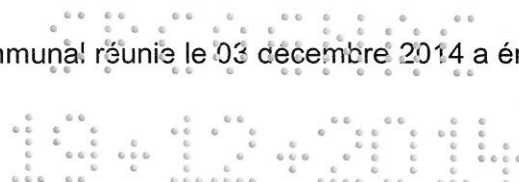
2014.185

La Ville de Cognac est propriétaire d'un logement situé 2 rue Jacques Prévert à COGNAC, immeuble à usage de logement de fonction de l'école maternelle de Crouin.

La nécessité de loger sur place n'étant plus reconnue, la ville de Cognac a mis ce logement en vente.

Monsieur et Madame HSINI Saïd et Aurore demeurant 33 rue de la Croix Chaillebourg 17800 PONS ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition de ce bien, cadastré BO 167 pour partie, d'une superficie de 494 m² au prix de 90 000,00 euros correspondant à l'estimation établie par le service des Domaines.

La commission d'Aménagement du Territoire Communal réunie le 03 décembre 2014 a émis un avis favorable.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

→ **DECIDE** de vendre le logement situé 2 rue Jacques Prévert à COGNAC, parcelle cadastrée BO 167 pour partie, d'une superficie de 494 m² au prix de 90 000,00 euros à M. et Mme HSINI.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître BRAASTAD-TIFFON Isabelle, notaire à Cognac

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

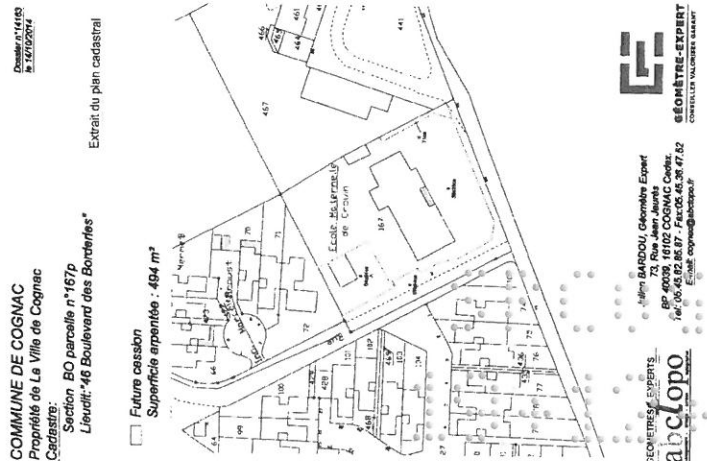
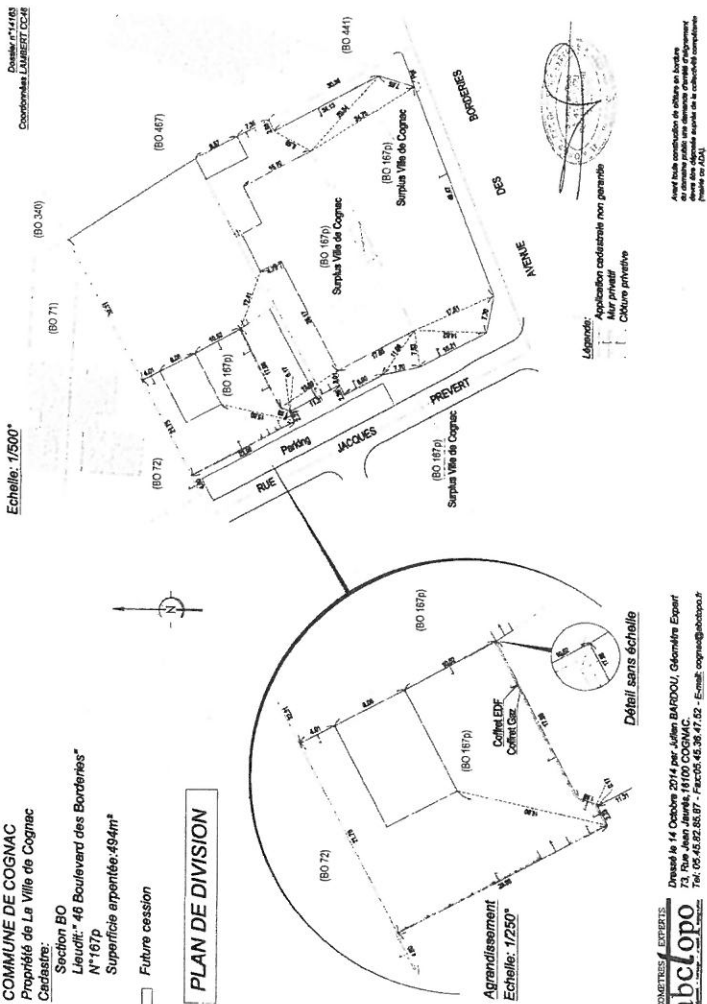
Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS





1997

1997
1997